

## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 02 septembre 2021

### **Présents :**

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Rémi CANITROT - Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE – Jean-Louis GREZES-BESSET- Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE - Benoît MOLINIE - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE

**Excusés :** Dominique PEREZ - Gilles FOULON - Véronique LACOMBE – Sandrine SUDRES

**Procuration :** Gilles Foulon donne procuration à Jacques Lacombe.

⇒ 12 votants sur 15 élus

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis GREZES-BESSET

## **1 Approbation du C.R. du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 16 juillet 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2 Délibérations**

### **2.1 Modification des statuts du SMAEP du Viaur**

Le conseil municipal a invité Mr J.P. MAZARS, président du syndicat, à répondre aux questions concernant l'évolution des statuts du syndicat et son objet.

Après avoir énuméré les communes adhérentes au syndicat, il présente les chiffres clés soit :

- 265 000 m<sup>3</sup> d'eau facturés,
- 2 418 abonnés, dont une partie des habitants de la commune de Camjac, adhérente au syndicat.

Il indique les principaux griefs reprochés à la SOGEDO. Il présente les éléments qui ont amené le syndicat à passer en régie directe l'ensemble de l'exploitation et de la gestion administrative de la fourniture d'eau potable.

Depuis 2017, de gros travaux d'investissement ont été réalisés par le syndicat pour rénover le réseau et la station qu'il qualifie, preuves à l'appui, de entièrement « refaite à neuf ».

Mr le Maire précise que le Syndicat du Viaur (SMAEP) et le Syndicat du Lézou (SMELS), présents tous les deux sur la commune de Camjac, proposent, à ce jour, un prix du m<sup>3</sup> pratiquement égal.

En conséquence, le Conseil Municipal sera très attentif et vigilant à ce que les prix de l'eau sur la commune restent maîtrisés et équilibrés pour tous les Camjacois.

Après avoir entendu l'avis négatif émis par les délégués de Camjac au syndicat SMAEP et les explications de son président, le conseil municipal s'interroge sur la pérennité de l'équité du tarif de l'eau sur notre commune et sur sa capacité à trouver dans la durée les compétences nécessaires à sa bonne gestion et exploitation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, s'abstient d'adopter la décision relative à la Modification des statuts du SMAEP du Viaur.**

Les élus remercient le président MAZARS pour les informations complémentaires apportées et lui confient ne pas voter contre les statuts eux-mêmes mais veulent simplement exprimer leur crainte pour l'avenir de cette petite structure.

## **2.2 Point sur les exigences du Service de Gestion Comptable de Villefranche-de-Rouergue**

Mr le maire informe les élus que dans un souci de clarification et rigueur comptable, Mr le comptable du Centre de Gestion Comptable (SGC) de Villefranche-de-Rouergue donne fréquemment des instructions nouvelles lui permettant l'exécution de ses obligations exigées par sa fonction.

En conséquence, cette réglementation entraîne pour toutes les collectivités des ajustements budgétaires et comptables fréquents. Ce qui induit de fait des décisions modificatives (DM) justifiées mais sans incidence sur l'équilibre budgétaire général de la commune.

## **2.3 Adhésion au service PayFip**

Il s'agit de permettre le paiement des factures par carte bleue. Il conviendra de valider les conventions qui vont être envoyées par le SGC de Villefranche.

# **3 Point avancement sur le "projet accueil jeunes enfants"**

Mr le maire réexprime le besoin critique et urgent d'une création de structure permettant l'accueil des tout jeunes enfants en accueil adapté soit une micro-crèche, soit une maison des assistantes maternelles.

En effet, ce besoin est signalé depuis 2019 auprès de la Commission Petite Enfance – Enfance – Jeunesse du Pays Ségali.

La commune de Camjac désireuse d'accompagner les familles, plus précisément les jeunes parents et futurs parents, dans leur recherche de mode de garde pour jeunes enfants, les élus ont conçu et adressé un questionnaire mis à la disposition de ces jeunes parents pour exprimer leurs souhaits. La conclusion est sans appel, plus de 80% de parents ont répondu à ce questionnaire et souhaitent une mise à disposition, dans les plus brefs délais, d'une structure de type MAM ou micro-crèche.

Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements aux nombreux parents qui ont bien voulu répondre et ainsi apporter un précieux soutien au devenir de notre commune.

Les élus font remarquer que cette situation va très rapidement s'aggraver compte tenu des demandes de permis de construire (lotissement Le Suquet et création en cours d'un nouveau lotissement).

Mr le maire s'engage à multiplier les contacts avec le PSC. Des réseaux de professionnels proposent des micro-crèches (Réseau Maison Bleue et Réseau Les Chérubins). Ce type de structure est de la compétence de l'intercommunalité.

Pour agir plus vite, Mr le maire propose de revenir au projet d'origine, à savoir la création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) prise en charge par la commune elle-même. Il précise que cette solution est possible avec un soutien sous forme de fonds de concours du Pays Ségali. Il poursuit les démarches en cours.

## **4 Questions diverses**

### **4.1 SIEDA**

Le SIEDA propose une nouvelle campagne d'audit énergétique des bâtiments publics. Le coût sera de 300€ par bâtiment étudié. Le conseil municipal propose de faire une étude énergétique de la salle des fêtes de Camjac.

### **4.2 PIZZA**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'installation d'un camion pizza sur la commune de Camjac les mercredis de la façon suivante : 1 mercredi à proximité de la mairie de Camjac et 1 mercredi sur la place de l'étoile à Frons.

Un arrêté sera pris en conséquence.

### **4.3 Chemin de Puechagut**

La réfection de la route est prévue cette année. Mr le Maire propose au conseil municipal de prendre un arrêté limitant le tonnage sur le chemin à 9 Tonnes, sauf pour les besoins des travaux agricoles.

Un panneau voie sans issue sera également installé à l'entrée de la route de Puechagut au Navech.

### **4.4 Achat de Terrain.**

Mr le Maire négocie l'achat d'un terrain privé d'environ 8 000 m<sup>2</sup> situé au Fraysse en zone OAP pour création d'un deuxième lotissement et ainsi que d'un terrain permettant le futur agrandissement du cimetière de Camjac.

Le conseil municipal donne feu vert à Mr le maire pour la poursuite des négociations.

### **4.5 Salle des fêtes de Frons**

Aurélien RIPEPI et Yannick BAUGUIL se rapprochent de l'Architecte, pour pouvoir lancer les différentes étapes réglementaires permettant de démarrer le projet.

#### **4.6 Sécurisation du carrefour de la Croix Rouge**

Le projet est en cours de réalisation. Les commandes et choix des entreprises ont été effectués. Les travaux devraient avoir lieu début novembre.

Mr le maire confirme l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant global des travaux HT.

#### **4.7 La Peyre-Blanque.**

Mrs Zaaf et Bousquet, habitants du lotissement La Peyre Blanque, réitèrent leur demande d'acquérir auprès de la commune un délaissé de terrain communal. Ce lotissement ayant plus de 10 ans, Mr le maire propose le déclassement de ce terrain et un prix de vente à 6,00 euros le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve la décision dans le respect de la réglementation.

Mr le maire propose qu'au même titre soit donné suite à d'anciennes demandes d'aliénation de biens communaux nécessitant de lancer des enquêtes publiques.

#### **4.8 Maison Matthey**

Suite à la décision de démolition de la maison, Mr le maire a demandé à l'entreprise ENEDIS de procéder à la suppression du compteur électrique pour raison obligatoire de sécurité.

#### **4.9 Dossiers catastrophe naturelle et calamités agricoles**

Mr le maire, après avoir souligné la disponibilité de la secrétaire de mairie, rappelle que la commune de Camjac a obtenu la reconnaissance de catastrophe naturelle et accès au dossier calamités agricoles suite à la violente tempête du 17 juin 2021. Mr le maire et l'ensemble du conseil municipal remercient Mr le Sous-Préfet Guillaume RAYMOND d'avoir bien voulu accepter de se rendre sur place et nous accompagner dans cette difficile démarche. Qu'il en soit, une nouvelle fois, chaleureusement remercié.

#### **4.10 Congrès des Maires**

Le congrès aura lieu du 16 au 18 novembre 2021. Aucun élu n'a exprimé le souhait d'y participer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30 ;**

**Fin du compte-rendu**